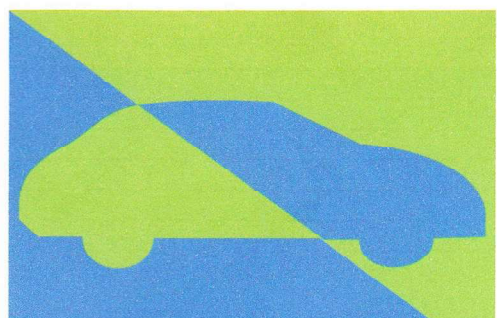


VOUS DISPOSEZ D'UNE VOITURE



SERVICE À LA PERSONNE
CAR-FRANCE276
AGIRabcd
DÉLÉGATION TERRITORIALE

VOUS HÉSITEZ À L'UTILISER

VOUS MET EN RELATION AVEC UN CONDUCTEUR

- UN SERVICE SUR MESURE
- UNE SORTIE DE L'ISOLEMENT
- LA GRATUITÉ DU SERVICE
- UNIQUEMENT LES COÛTS
D'ENTRETIEN D'ASSURANCE
ET DE CARBURANT

NOS BÉNÉVOLES RETRAITÉS SONT À VOTRE ÉCOUTE
contact : *Didier HARDIER* - 07 83 13 09 31



Pour conduire ou être conduit

*Maintenir l'autonomie des seniors
c'est possible avec*

AGIRabcd - EURE / SEINE MARITIME

POUR LES SENIORS qui ne peuvent plus conduire leur voiture provisoirement ou définitivement.

POUR ÉVITER L'ISOLEMENT, garder sa voiture sans la conduire, et réduire le risque d'accident.

UNE SOLUTION est APPORTÉE avec AGIRabcd qui s'engage à trouver un chauffeur pour assurer leurs transports.



AU PRÉALABLE

- Le chauffeur aura été testé par une auto-école aux frais d'AGIRabcd
- Il fournira toutes les garanties (voir les conditions générales au verso)

LES CONDITIONS

- Le chauffeur sélectionné sera bénévole avec frais de déplacements de chez lui au domicile de la personne transportée.
- Le propriétaire de la voiture continue à entretenir sa voiture, à l'assurer et à fournir le carburant.



PAS de TRANSPORT EN COMMUN VOUS HÉSITÉZ À UTILISER VOTRE VOITURE **AGIRabcd**- EURE / SEINE-MARITIME EST À VOTRE DISPOSITION POUR CONDUIRE GRATUITEMENT VOTRE VÉHICULE

Ancien artisan retraité je m'ennuyais un peu. J'ai toujours aimé le contact et quand j'ai entendu parlé de CAR276, j'ai pas hésité. J'ai appelé l'association et j'ai accepté leurs conditions de recrutement

Je m'appelle Camille, je suis veuf et je vis seul. Je vais sur mes 92 ans et aucun transport public ne dessert mon village, même pas un taxi

C'est ainsi que j'ai été testé par une auto-école, que j'ai fourni le bulletin N°3 de mon casier judiciaire et que j'ai transmis l'attestation de mon médecin traitant signifiant que je n'étais atteint d'aucune affection déconseillant la conduite automobile

Quand mon handicap m'a interdit la conduite, je me suis vu bien mal parti. Obligé d'appeler mon fils ou un voisin.

Moi qui ai horreur de déranger.

Aussi, dès que j'ai connu le concept de CAR276, j'ai de suite appelé l'association qui m'a trouvé rapidement un chauffeur

Depuis quelques mois je conduis la voiture de Camille pour aller là ou il veut.

Mes frais de déplacement pour me rendre chez Camille me sont remboursés par AGIRabcd

Aujourd'hui, je suis toujours chez moi et j'ai conservé ma mobilité, mon autonomie et j'ai gardé un lien social.

CAR47 né dans le Lot&Garonne sous l'acronyme de « **Conduire l'automobile du retraité** », sous l'égide d'**AGIRabcd**, permet à la personne ne pouvant ou ne voulant plus conduire sa voiture, de **conserver mobilité et autonomie**. Devenu **CAR-FRANCE** en 2018, cette action intéresse +de 50% des 36 000 communes comptant moins de 500 habitants, dont la plupart ne peuvent assurer des transports publics, en raison des coûts financiers.

pour tous renseignements un seul numéro **07 83 13 09 31**



actions de bénévoles pour la coopération et le développement

EURE/SEINE-MARITIME
DÉLÉGATION TERRITORIALE



16 rue Antheaume - 70 000 ROUEN - agir.hn@gmail.com

I/ AGIRabcd est une Association sans but lucratif, régie par la loi française du 1er décembre 1901, déclarée le 3 octobre 1983 sous le N° 832711 (J.O. du 18 octobre 1983). Elle a été reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 août 1990 (J.O. du 21 août 1990). Présente sur le Département par une délégation territoriale, elle regroupe des Retraités(es) et Préretraités(es) qui, en autres actions, mettent bénévolement leurs compétences professionnelles au service des Personnes en difficulté.

II/ Le ou la Propriétaire du véhicule s'engage : à assurer l'intégralité des frais d'entretien, d'assurance, de carburant du dit véhicule. Il ou Elle prévoindra sa Compagnie d'Assurance de sa décision de confier occasionnellement la conduite de son véhicule à la personne dont il donnera les coordonnées.

III/ La personne choisie pour conduire le véhicule doit détenir le permis de conduire depuis plus de 15 ans. Elle attestera sur l'honneur que celui-ci est en cours de validité au jour de la signature du Protocole d'Accord établi par AGIRabcd pour le compte des deux parties, ainsi que d'être à jour de quittance en matière d'assurance en responsabilité civile. Cette personne s'engagera également à se soumettre à un test de conduite sous le contrôle d'une Auto-école choisie par AGIRabcd et d'en accepter les conclusions sans que cette dernière ait à justifier du ou des motif(s) d'un refus. Elle fournira également le bulletin numéro N°3 de son casier judiciaire.

IV/ Le véhicule sera pris et ramené au domicile de son propriétaire, sauf décision contraire de celui-ci. En cas d'infraction(s) relative (s) à la conduite constatée(s) par les Forces de l'Ordre, le conducteur s'engage à en payer l'amende. Il reconnaît de plus savoir, qu'au cas où il dissimulerait le fait d'avoir zéro point, sa responsabilité pénale et financière serait totalement engagée en cas de sinistre.

V/ Il pourra être mis fin au Protocole d'Accord: par l'un ou l'autre des signataires, un mois avant la fin du trimestre en cours, en prévenant AGIRabcd qui fera le nécessaire pour prévenir l'autre partie. AGIRabcd, dans ce cas, conseillera au mieux dans l'intérêt des parties.

En cas de décès du Propriétaire du véhicule signataire du Protocole d'Accord, AGIRabcd, informé dans les meilleurs délais, étudiera, les solutions à apporter pour la clôture ou la poursuite éventuelle du service, notamment en cas de veuvage.

POUR CONDUIRE OU POUR ÊTRE CONDUIT 07 83 13 09 31

L'aide au maintien à domicile des seniors

SOLIDARITÉ
DÉVELOPPEMENT

AU CŒUR DE NOS ACTIONS

en FRANCE et dans le MONDE



AGIR actions de
bénévoles pour la
coopération et le
développement
EURE/SEINE-MARITIME
DÉLÉGATION TERRITORIALE
Association Générale des Intervenants Retraités
actions de bénévoles pour la coopération et le développement